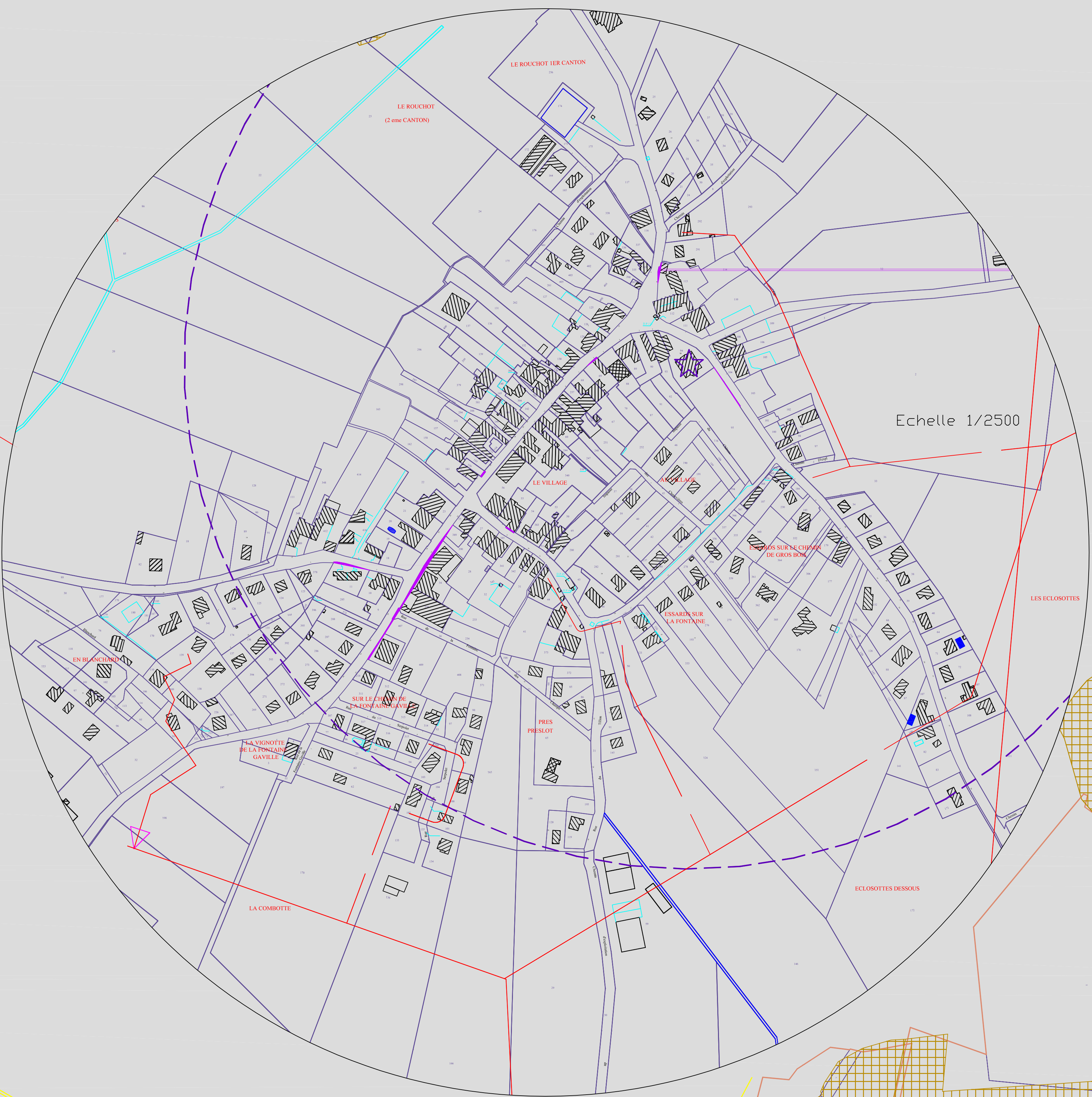
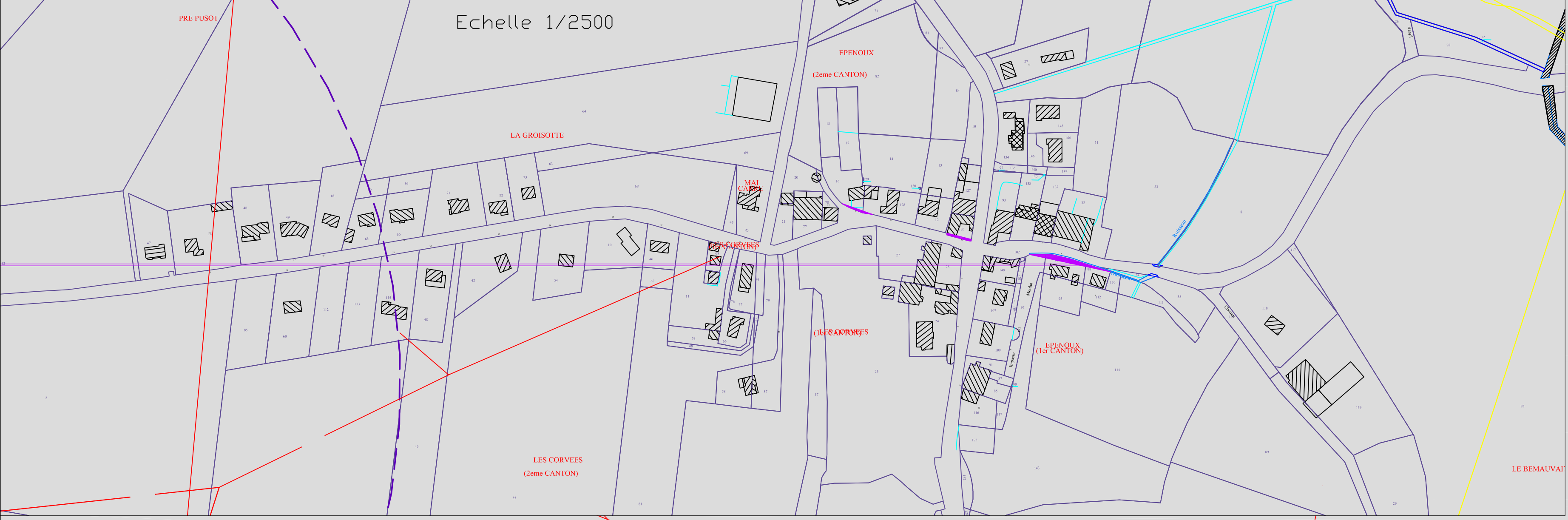



Echelle 1/2500



Echelle 1/2500



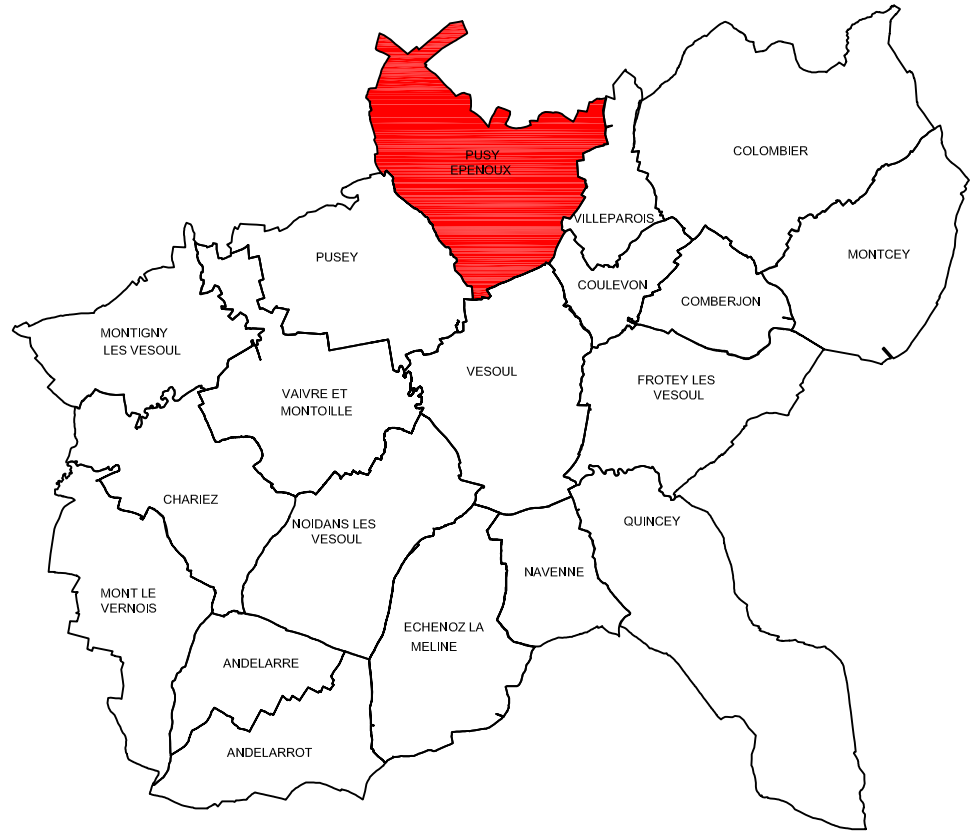
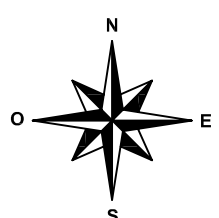
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DES SERVITUDES

PUSY
EPENDOUX

Echelle : 1 / 5 000



SERVITUDES

	A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés
	AC2	Servitudes de protection des sites classés
	AC3	Servitudes Réserves naturelles
	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
	AS1i	Immédiat
	AS1r	Approché
	EL7	Servitudes d'alignement
	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	G1	Effets létaux significatifs liés à la canalisation gaz
	G2	Premiers effets létaux significatifs liés à la canalisation gaz
	G3	Premiers irréversibles liés à la canalisation gaz
	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	I1bis	Servitudes relatives à la construction de pipe-lines par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L.)
		zone des effets irréversibles petites brèches
		zone des effets irréversibles grandes brèches
		zone des effets létaux significatifs grandes brèches
		zone des effets létaux significatifs petites brèches
		zone des premiers effets létaux grandes brèches
		zone des premiers effets létaux petites brèches
	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques)
	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques)
	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer
	A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
	T7	Servitudes aéronautiques de déagagement
	EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les déviations